



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Victoria Class Modernization (VCM) / Modernisation de
la classe Victoria

Louis St-Laurent Building (2)

2nd Floor - SC19

455 De la Carrière Blvd

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet VCM Periscopes Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8472-195765/B	Date 2021-05-21
Client Reference No. - N° de référence du client W8472-195765	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$VCM-004-28235
File No. - N° de dossier 004vcm.W8472-195765	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-07-05 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dawson, Kirby	Buyer Id - Id de l'acheteur 004vcm
Telephone No. - N° de téléphone (000) 000-0000 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MGen Georges R. Pearkes Building 101 COLONEL BY DR. OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
						Destination	Plant/Usine		
3	VCM Periscopes	W8472	W8472	1	Each	\$	\$	See Herein – Voir ci-inclus	

RETURN BIDS TO :**RETOURNER LES
SOUMISSIONS À:**

Kirby Dawson, Supply Specialist
 2nd Floor - SC-19
 455 Boul de la Carriere Blvd
 Gatineau, Québec
 J8Y 6V7
Kirby.Dawson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

REQUEST FOR INFORMATION**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS**

Title – Sujet MCV projet périscopes		
Solicitation No. – N° de l'invitation W8472-195765/B		Date 21 May 2021
Client Reference No. – N° référence du client W8472-195765		
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG		
File No. – N° de dossier W8472-195765		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 5 July 2021 @ 2 :00pm		Time Zone Fuseau horaire EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Kirby Dawson		Buyer Id – Id de l'acheteur 004VCM
Telephone No. – N° de téléphone :		FAX No. – N° de FAX
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MGen Georges R Pearkes Building 101 Colonel By Dr. OTTAWA ON K1A 0K2 Canada		

Instructions : See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Comments - Commentaires

**Ce document ne contient pas d'exigence
de sécurité.**

Issuing Office – Bureau de distribution
 Victoria Class Modernization (VCM) /
 Modernisation de la classe Victoria
 Louis St-Laurent Building (2)
 2nd Floor – SC19
 455 Boul de la Carriere Blvd
 Gatineau, PQ
 J8Y 6V7

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Table des matières

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	2
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	4
1. OBJECTIF DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	4
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
3. EXIGENCE D'INTÉGRATION	5
4. INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX RÉPONDANTS	5
4.1 <i>Nature de la DDR</i>	5
4.2 <i>Nature et format des réponses demandées</i>	6
4.3 <i>Coûts associés aux réponses</i>	6
4.4 <i>Traitement des réponses</i>	6
4.5 <i>Format des réponses</i>	7
4.6 <i>Demandes de renseignements</i>	7
4.7 <i>Autorité contractante</i>	8
4.8 <i>Exigences de sécurité</i>	8
4.9 <i>Surveillant de l'équité</i>	8
5. POLITIQUE DES RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES (RIT)	8
ANNEXE A – QUESTIONS RELATIVES AU PÉRISCOPE	10

SIGLES ET DÉFINITIONS

Analyse de rentabilisation du soutien : Méthodologie normalisée servant à guider les équipes de soutien dans l'élaboration de solutions souples, évolutives et fondées sur les principes de soutien du matériel.

Applications de vidéoconférence : ensemble d'outils conçus pour la collaboration personnelle et ministérielle. Les applications de vidéoconférence sont utilisées pour se connecter aux autres, généralement par Internet, et elles permettent de communiquer en mode audio, vidéo, clavardage textuel, partage de fichier, tableau blanc et par d'autres moyens. Les applications couramment utilisées sont Microsoft Teams et Cisco WebEx.

Composant : La décomposition de troisième niveau, au-dessous de celle du système et du sous-système, des installations physiques auxquelles les capacités du navire sont attribuées. Les composants sont généralement des fonctions entièrement comprises dans un sous-système.

DDR : Demande de renseignements

DP : Demande de propositions.

Document PDF : Format de document portable.

EBO : Énoncé des besoins opérationnels.

Échelons de maintenance : Les échelons de maintenance sont utilisés pour déterminer la complexité et la difficulté des activités requises pour effectuer cette maintenance. Ils sont établis en fonction de l'ampleur de la maintenance nécessaire et des compétences, outils spéciaux, installations connexes nécessaires pour l'accomplir. Voici les lignes directrices utilisées pour déterminer les échelons de maintenance :

Maintenance de premier échelon – englobe la maintenance qui peut être habituellement effectuée par les techniciens navals au moyen d'outils, d'équipement et d'installations disponibles dans le navire;

Maintenance de deuxième échelon – maintenance qui peut être habituellement effectuée par une installation de maintenance de la flotte (IMF) ou une installation de l'industrie qualifiée, ou encore par un technicien naval avec les outils et l'équipement seulement disponibles au niveau de la formation (et non à bord du navire);

Maintenance de troisième échelon – maintenance qui peut seulement être effectuée par une installation de maintenance de la flotte ou une installation de l'industrie qualifiée possédant des compétences spécialisées à l'aide d'outils spécialisés, d'équipement et d'installations qui ne sont habituellement disponibles qu'en usine.

EDT : Ensemble de données techniques.

ESN : exception au titre de la sécurité nationale.

FAC : Forces armées canadiennes.

Formation : disposition ou déploiement de forces militaires en mouvement, y compris de navires.

IMF : Installation de maintenance de la flotte.

Initiative de soutien : Projet de collaboration visant l'acquisition d'un soutien en service sur mesure pour de nouveaux équipements militaires ou pour des équipements militaires existants. Lorsque la politique l'exige, tous les services de maintenance ou de réparation d'équipement militaire, nouveaux ou existants, dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars, respecteront une approche cohérente, normalisée et interministérielle pour les quatre principes de soutien : rendement, optimisation des ressources, flexibilité et retombées économiques. Ces principes orienteront la prise de décisions par le comité approprié de gouvernance de la stratégie d'approvisionnement en matière de défense.

Intégration de nouvelles technologies : l'utilisation d'une technologie nouvelle ou améliorée dans un produit existant.

Maintenance Simplifiée : maintenance conçue pour rendre une organisation ou un système plus efficace et efficient en utilisant des méthodes de travail plus rapides ou plus simples.

MCV : Modernisation de la classe VICTORIA.

MDN : Ministère de la Défense nationale.

MRC : Marine royale canadienne.

OIES : outils et instruments d'essai spéciaux.

SCC : Système de commandement et de contrôle.

SIGRD : Système d'information de la gestion des ressources de la Défense. Il s'agit d'un système d'information intégré sur le matériel et les finances basé sur SAP et utilisé par le MDN et les FAC.

SMCV : Sous-marin de classe VICTORIA.

SPAC : Services publics et Approvisionnement Canada.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

POUR LE PROJET DE PÉRISCOPES POUR LA MODERNISATION DE LA CLASSE VICTORIA

1. Objet de la demande de renseignements

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) publie une seconde demande de renseignements (DDR) au nom du ministère de la Défense nationale (MDN) afin de recueillir de l'information en vue d'un approvisionnement futur lié au projet de périscope pour la modernisation de la classe Victoria. Les réponses fournies contribueront à définir de manière plus détaillée l'Énoncé des besoins opérationnels (EBO) et permettront au MDN de faire progresser l'Analyse de rentabilisation du soutien requise dans le cadre de l'Initiative de soutien.

La présente DDR 2 (version n° 2) vise à :

- Exposer dans le détail les renseignements fournis et reçus dans le cadre de la DDR W8472-195765/A;
- Informer l'industrie de l'exigence d'intégration prévue à la section 3;
- Comprendre les systèmes de périscope offerts;
- Recevoir les commentaires de l'industrie sur les questions relatives au périscope figurant à l'annexe A.

La présente DDR peut faire l'objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

Si l'industrie souhaite examiner le contenu de la version n° 1 de la DDR du projet de périscope pour la modernisation de la classe VICTORIA (MCV), elle peut le faire en consultant le site : [MCV Système de Périscope \(W8472-195765/A\) – achatsetventes.gc.ca](http://MCV_Système_de_Périscope_(W8472-195765/A)_achatsetventes.gc.ca).

2. Contexte

La modernisation de la classe Victoria (MCV) permettra aux sous-marins de la classe Victoria (SCV) d'avoir une capacité modernisée et améliorée qui assurera leur pertinence opérationnelle jusqu'au milieu des années 2030. La MCV comprendra un ensemble de projets distincts qui seront gérés individuellement ainsi qu'au sein d'un portefeuille élargi du programme de MCV pour générer la capacité requise par les sous-marins du Canada, comme le décrit la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*. Dans l'ensemble, les résultats de la modernisation feront en sorte que le Canada et ses alliés soient plus forts et plus sûrs :

- a. en améliorant les conditions d'habitabilité et de déploiement à bord des SCV à l'appui des sous-marinières de la Marine royale canadienne (MRC);
- b. en plaçant les sous-marins de la classe dans une position leur permettant de contribuer de façon importante aux opérations interarmées des Forces armées canadiennes (FAC) à terre;
- c. en assurant la capacité de survie des SCV contre une menace en évolution dans un espace de combat de plus en plus complexe et changeant.

La présente DDR porte sur le projet de modernisation du périscope des SCV, qui consiste à remplacer les périscoopes de veille et d'attaque du SCV par des périscoopes modernes utilisant des systèmes numériques.

La MRC a déterminé qu'il était nécessaire de remplacer les anciens périscoopes par des capteurs numériques et des télémètres modernes afin d'améliorer l'efficacité et de réduire la probabilité de détection par les adversaires.

Le système souhaité de périscope de la MCV se compose de périscoopes numériques distincts de veille et d'attaque, d'un seul poste de travail pour l'opérateur qui peut être utilisé pour contrôler entièrement l'un ou l'autre des périscoopes ou pour effectuer les opérations de levage et d'abaissement et voir les images reçues. En outre, il comprend toutes les interfaces des composants existants du système de combat, comme l'antenne de mesures de soutien électromagnétique et le Système de commandement et de contrôle (CCS).

3. Exigence d'intégration

Le système de périscope de la MCV doit assurer l'interface sans interruption avec les appareils de levage, les presse-étoupes de coque et les guidages à roulement existants, sans que ces éléments conservés aient à être modifiés.

Le Canada peut autoriser, à sa discrétion, la réutilisation des tubes de périscope actuels dans le cadre de ce processus d'approvisionnement. Si le Canada choisit d'autoriser la réutilisation des tubes de périscope actuels, le tiers sous contrat deviendra entièrement responsable de tous les risques associés à la réutilisation des tubes de périscope, y compris de l'intégrité de l'étanchéité des tubes de périscope conformément aux spécifications de conception originales, jusqu'à ce que les périscoopes de veille et d'attaques soient retirés pour être éliminés.

4. Instructions à l'intention des répondants

4.1 Nature de la demande de renseignements

La présente DDR n'est ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucun accord ni contrat fondé sur cette DDR ne sera conclu. La présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à lancer une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un marché pour les travaux décrits aux présentes.

En outre, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens ou des services qui y sont décrits. Tout achat lié à ces systèmes/équipement/services se fera conformément aux politiques uniformisées d'approvisionnement de l'administration fédérale.

Les répondants et les fournisseurs éventuels des biens et des services décrits dans la présente DDR n'ont pas à réserver des stocks ou des installations ni à affecter des ressources en fonction de l'information contenue dans le présent document.

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DDR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les

travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

4.2 Nature et format des réponses demandées

Les répondants doivent fournir un document MS Word, Excel ou PDF. Il est conseillé de ne pas dépasser 6 Mo par réponse.

Les répondants doivent préciser si leur réponse, ou une partie de leur réponse sont assujetties au *Règlement sur les marchandises contrôlées* ou à tout contrôle à l'exportation.

Si les répondants souhaitent fournir plusieurs soumissions ou volumes/versions en réponse à la présente DDR, ils doivent indiquer sur la page couverture du titre de la réponse le numéro d'identification d'Achats et ventes, le numéro du volume/de la version, la dénomination sociale complète du répondant ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource du répondant.

En plus des questions posées dans la présente DDR, on demande aux répondants d'émettre leurs commentaires, de faire part de leurs préoccupations et, le cas échéant, de proposer des solutions de rechange et/ou diverses options sur la façon de satisfaire l'exigence d'intégration décrite à la section 3 de la présente DDR. Les répondants doivent indiquer et expliquer les hypothèses/contraintes qui ont orienté leurs réponses.

4.3 Coût des réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DDR.

4.4 Traitement des réponses

4.4.1 Utilisation des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourrait les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou pour établir les exigences ou les spécifications liées au rendement.

4.4.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du Canada examinera les réponses, toutefois, celles-ci ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Le Canada se réserve le droit d'engager des experts-conseils indépendants ou de recourir aux services des ressources du gouvernement ou d'entrepreneurs qu'il juge nécessaires pour examiner les réponses. Canada a retenu les services d'un surveillant de l'équité afin de superviser les différentes étapes du processus d'approvisionnement. Tout expert ou entrepreneur consulté devra signer une entente de non-divulgaration. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.

Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture.

4.4.3 Confidentialité

Les répondants devraient indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme étant exclusifs, de nature commerciale confidentielle, personnelle ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou commercialement de nature délicate au sujet d'un répondant.

4.4.4 Rencontres après l'examen des réponses

À la suite de l'examen des réponses, le Canada pourra convier, s'il le juge opportun, les répondants à des rencontres individuelles pour obtenir des précisions au sujet des renseignements fournis. Ces rencontres peuvent avoir lieu sous forme de rencontres de suivi par une application de vidéoconférence.

Si le Canada exige une rencontre après l'examen des réponses, les frais engagés par les répondants pour leur participation à celle-ci ne seront pas remboursés.

4.5 Format des réponses

Les répondants doivent indiquer l'information suivante dans toutes les données de réponse :

- a. le nom et l'adresse du répondant;
- b. le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource du répondant;
- c. la date de présentation;
- d. le numéro de la DDR;
- e. le numéro de version de la présentation.

4.5.1 Système de numérotation

Chaque question a son propre numéro unique. On demande aux répondants de préparer leur réponse en utilisant le système qui correspond à celui de la présente DDR. Les documents descriptifs, les manuels techniques et les brochures accompagnant la réponse doivent respecter ce système.

4.5.2 Présentation

Les répondants doivent envoyer leurs réponses directement à l'autorité contractante de SPAC, figurant à la section 4.7, avant 14 h HAE, le 5 juillet 2021. L'autorité contractante de SPAC accusera réception du document.

Les réponses à la présente DDR ne seront pas retournées.

4.6 Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit à toutes les demandes de renseignements ni ne distribuera forcément les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à l'autorité contractante de SPAC. Il est préférable de communiquer par courriel.

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec un répondant pour obtenir des précisions sur toute partie de sa réponse.

Toutes les demandes doivent être soumises à l'autorité contractante de SPAC au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la DDR. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

4.7 Autorité contractante

L'autorité contractante de SPAC pour le présent contrat est :

Nom : Kirby Dawson
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Direction : Direction du maintien en puissance maritime
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Adresse : 455, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6V7
E-Adresse postale Kirby.Dawson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

4.8 Exigences relatives à la sécurité

La présente DDR ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Au cours des phases ultérieures d'achat des périscopes de la MCV, le Canada se réserve le droit de se prévaloir de l'exception au titre de la sécurité nationale (ESN).

4.9 Surveillant de l'équité

Pour les activités de consultation de l'industrie dans le cadre de ce projet, les services d'un surveillant de l'équité seront retenus. Le surveillant de l'équité fournit aux ministères clients, aux fournisseurs gouvernementaux, au Parlement et aux citoyens canadiens l'assurance, en toute indépendance, que Services publics et Approvisionnement Canada mène ses activités de façon juste, ouverte et transparente.

5.0 Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT)

Le Canada mène des consultations auprès des représentants de l'industrie afin d'élaborer une approche qui permettra de retirer des retombées économiques du projet de modernisation des périscopes de la modernisation de la classe Victoria. Le cadre stratégique de la Politique des RIT, y compris la proposition de valeur, peut être appliqué.

La Politique des RIT, y compris la proposition de valeur (PV), s'applique à tous les approvisionnements admissibles de la défense de plus de 100 millions de dollars et visés par l'exception au titre de la sécurité nationale. En outre, les projets d'approvisionnement, dont la valeur se situe entre 20 et 100 millions de dollars, seront examinés aux fins de l'application de la Politique.

Conformément à la Politique des RIT, les entreprises qui obtiennent des contrats d'approvisionnement de matériel de défense sont tenues d'entreprendre au Canada des activités commerciales d'une valeur égale à la valeur du contrat. La Politique des RIT comprend une PV qui exige des soumissionnaires qu'ils se fassent concurrence sur la base des retombées économiques pour le Canada liées à chaque soumission. Les soumissionnaires retenus sont sélectionnés en fonction du prix, du mérite

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8472-195765/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
004VCM

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-195765

File No. - N° du dossier
004VCM.W8472-195765/B

CCC No./N° CCC - FMS No./N° E

technique et de la PV. Les engagements relatifs à la PV pris par le soumissionnaire retenu deviennent des obligations contractuelles dans le contrat subséquent.

La Politique des RIT vise à appuyer la viabilité à long terme et la croissance du secteur de la défense du Canada; à favoriser la croissance des entrepreneurs principaux, ainsi que des fournisseurs au Canada, y compris celle des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du pays; à stimuler l'innovation au Canada au moyen de la R-D ainsi qu'à accroître le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur la Politique des RIT, consultez le <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>.

ANNEXE A – Questions relatives au périscopes

1. Résumé relatif au périscopes

- 1.1 Votre entreprise fabrique-t-elle les périscopes que vous proposeriez, ou la solution qui serait proposée est-elle fabriquée par un autre fabricant d'équipement d'origine? Si le périscopes provient d'un autre fabricant d'équipement d'origine, veuillez préciser lequel.
- 1.2 La solution de périscopes que votre entreprise proposerait est-elle vendue sur le marché, ou est-il nécessaire de l'acquérir au moyen d'un arrangement gouvernemental (c'est-à-dire, une vente militaire à l'étranger avec le gouvernement des États-Unis)?
- 1.3 Votre société fournit-elle actuellement des périscopes à d'autres corps de marine? Si oui, combien d'heures de fonctionnement combinées (formation, exploitation, etc.) les périscopes ont-ils?
- 1.4 Pour l'installation des périscopes dans un sous-marin, environ combien d'heures d'ingénierie non récurrentes faut-il?

2. Disponibilité des composants

- 2.1 Veuillez indiquer tous les facteurs qui pourraient limiter la disponibilité des composants ou l'adaptation et qui auraient une incidence sur la capacité de soutien sur une période de 10 ans (c'est-à-dire, fin de vie des composants ou composants d'exception). Veuillez présenter votre approche pour atténuer les risques et mettre en évidence la redondance intégrée à votre solution.
- 2.2 Votre entreprise fabrique-t-elle tous les principaux composants ou fait-elle appel à un sous-traitant?
- 2.3 Quel pourcentage de pièces de rechange de deuxième et troisième échelon votre entreprise fabrique-t-elle? Ces pièces sont-elles conservées en rayon et en stock?
- 2.4 Votre entreprise dispose-t-elle d'une chaîne d'approvisionnement mondiale de pièces accessibles lorsque les SCV sont déployés à l'extérieur du Canada?

3. Réparation des composants

- 3.1 Quels sont les composants et les assemblages des périscopes proposés qui nécessitent le plus de réparations ou de pièces à remplacer? Quand ces réparations ou remplacements ont-ils lieu historiquement? Y a-t-il une estimation des coûts associés à ces réparations ou remplacements? Toutes les estimations de coûts applicables seront utilisées à des fins de planification uniquement. À quel échelon se situent ces composants (échelon 1, 2 ou 3)?
- 3.2 Quel est le temps d'exécution moyen pour la réparation de troisième échelon et la maintenance des principaux composants? Pour quels composants faut-il le plus de temps?

3.3 Existe-t-il une spécification de calibration pour les périscopes et, dans l'affirmative, quelles sont les compétences requises pour effectuer la calibration (le personnel à bord peut-il effectuer le travail)? Est-ce que la calibration est incluse dans les manuels d'entretien?

3.4 Votre entreprise effectue-t-elle la réparation et la maintenance des assemblages ou des composants de deuxième et troisième échelon?

4. Concept de maintenance

4.1 Quel est le concept de maintenance des périscopes fournis par votre société?

4.2 Quelle est la fréquence de la mise à niveau proposée des composants des périscopes, et sur quels composants et logiciels les mises à niveau seraient-elles généralement effectuées?

4.3 La ou les solutions proposées pour les périscopes peuvent-elles être entretenues sans retirer le périscopie du sous-marin, ou faut-il le retirer complètement et le transporter périodiquement vers une installation de maintenance? Veuillez décrire votre approche pour optimiser la disponibilité des équipements.

4.4 Lorsque vous proposez des périscopes, fournissez-vous les manuels d'entretien pour la réalisation de la maintenance du premier au troisième échelon?

4.5 Pourriez-vous décrire comment les clients actuels effectuent une Maintenance Simplifiée sur les périscopes pour répondre à la demande des clients en matière de fonctionnalité et comment le Canada pourrait effectuer une maintenance similaire sur la ou les solutions proposées pour le maintien du rythme opérationnel de la MRC?

5. Intégration de nouvelles technologies

5.1 Quels sont les paramètres pour l'intégration de nouvelles technologies pour votre ou vos solutions qui doivent être intégrés dans la solution finale du MDN? Les intégrations seraient-elles composées de petites mises à jour qui pourraient être effectuées lorsque le sous-marin est dans l'eau ou d'une série plus importante qui nécessiterait que le sous-marin soit hors de l'eau?

6. Cas d'incompatibilité

6.1 Y a-t-il des problèmes d'incompatibilité ou d'intégration de matériel, de signaux ou de services entre le sous-marin et votre ou vos solutions qui devraient être réglés?

7. Alimentation de secours

7.1 Si la source d'alimentation principale est perdue, quelle est la capacité d'alimentation de secours ou de redondance du périscopie et combien dure-t-

elle? Au-delà de l'alimentation de secours, quel est le niveau de dégradation des périscopes et les limitations de fonctionnalité recommandées en cas de perte de la source d'alimentation principale?

8. Équipement servant aux examens

- 8.1 Des outils et des instruments d'essai spéciaux sont-ils nécessaires pour effectuer la maintenance du premier au troisième échelon, la calibration, le retrait, l'installation ou le transport? Les outils et les instruments d'essai spéciaux devraient-ils être transportés à bord pour la maintenance de premier ou deuxième échelon?

9. Propriété intellectuelle

- 9.1 Votre entreprise accordera-t-elle au Canada les droits d'utilisation et de distribution des manuels d'entretien, des bulletins, des données techniques et des registres à un tiers fournisseur d'entretien choisi par le Canada?
- 9.2 Votre entreprise a-t-elle déjà accordé des accords de licence à des fournisseurs de maintenance tiers pour ses périscopes? Si oui, pour quel échelon de maintenance et sur quels systèmes?
- 9.3 Accorderiez-vous à un agent tiers du Canada une licence lui permettant d'utiliser et de faire utiliser des renseignements de premier plan et certains renseignements de base ou la propriété intellectuelle afin d'effectuer un entretien régulier, d'effectuer des réparations ou de fabriquer des pièces?

10. Publications connexes

- 10.1 Existe-t-il des documents publiés associés à la ou aux solutions proposées, notamment des manuels d'utilisation, des manuels d'entretien, des catalogues de pièces ou des ensembles de données techniques (EDT)?
- 10.2 Accorderiez-vous au Canada les droits d'utilisation et de distribution des publications décrites au point 10.1?
- 10.3 L'information dans l'EDT est-elle disponible dans un format numérique convivial qui peut être importé dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGDR), le système de choix du MDN pour la gestion du matériel?

11. Retombées industrielles technologiques et avantages économiques

- 11.1 Selon vous, quelles sont les retombées industrielles qui pourraient découler de la politique des RIT, y compris la proposition de valeur, si elle était appliquée à ce contrat? Veuillez expliquer comment le Canada pourrait mettre à profit ce contrat pour obtenir les meilleurs résultats économiques possibles grâce à l'utilisation de la Politique sur les RIT, y compris la proposition de valeur.

- 11.2 Y a-t-il des éléments du travail directement liés à l'exécution du projet de périscope pour la MCV que vous pourriez envisager d'entreprendre au Canada?
- i. Si oui, dans quels domaines?
 - ii. Quel pourcentage de l'ensemble du travail requis pour la solution proposée estimez-vous que chacun de ces domaines représente?
- 11.3 Y a-t-il d'autres types d'investissements, dans d'autres secteurs de l'économie canadienne, que vous pourriez réaliser? Les investissements peuvent inclure: l'augmentation du potentiel d'exportation des entreprises canadiennes, le développement des compétences et la formation, et le soutien à la croissance à long terme de l'industrie canadienne de la défense.
- i. Ces investissements pourraient-ils répondre aux besoins futurs de la Marine royale canadienne? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.
 - ii. Pourriez-vous réaliser des investissements au Canada dans la recherche et le développement liés aux technologies de périscope? Le cas échéant, veuillez expliquer.
- 11.4 L'un des objectifs du Canada consiste à encourager la participation des petites et moyennes entreprises canadiennes aux marchés de la défense. Compte tenu de cet objectif, prévoyez-vous des possibilités ou des difficultés pour la participation des petites et moyennes entreprises si la politique des RIT, y compris la proposition de valeur, est appliquée à ce marché? Veuillez expliquer les possibilités et les difficultés, y compris les stratégies d'atténuation qui pourraient contribuer à l'établissement d'un secteur maritime viable au Canada.